



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>28 octobre 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>28</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>36</b> dont : <b>8 pouvoirs</b>	

### SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Chaptuzat.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Catherine CUZIN

#### Absents ayant donné un pouvoir :

David DESPAX a donné pouvoir à Gilles MAS, Roland GENESTIER a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Matéo MOREL, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

#### Absents représentés :

Stéphane BARDIN

#### Absents :

Marc CARRIAS, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2025\_194 : Culture - Règlement d'attribution de subventions au titre  
des manifestations d'envergure communautaire**

#### *Finances locales - Subventions*

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Depuis 2018, Plaine Limagne propose aux associations du territoire proposant des manifestations d'envergure communautaire une aide financière. Ces subventions sont versées selon les modalités fixées par la convention adoptée le 16 avril 2018.

Cependant, au vu du nombre croissant de demandes et du fait de la redondance de manifestations chaque année, la commission culture a décidé en 2024 de scinder le dispositif de soutien aux manifestations d'envergure communautaire en 2 dispositifs qu'il est proposé de reconduire :

- Un dispositif d'accompagnement à la création de manifestations culturelles ou sportives d'envergure communautaire, destiné aux nouvelles manifestations ou aux associations n'ayant jamais sollicité l'aide de Plaine Limagne. Le soutien financier est important (5 000 euros maximum), calculé selon une grille mathématique, et dégressif dans le temps avec une modulation possible en fonction du résultat réalisé par l'association. Une manifestation ne peut prétendre à cette aide qu'à trois reprises.
- Un dispositif d'appui aux manifestations culturelles et sportives récurrentes destiné aux manifestations récurrentes qui ont vocation à revenir avec une périodicité fixe. Le soutien financier est inférieur au dispositif précédent (4 000 euros maximum), est calculé selon une grille mathématique, non dégressive dans le temps mais modulable d'une année sur l'autre en fonction du résultat de l'année précédente. Les associations peuvent prétendre à cette aide chaque année.

Le budget attribué à ces dispositifs est fixé chaque année par le conseil communautaire au moment du vote du budget. La commission culture propose néanmoins de maintenir, pour la deuxième année, un budget identique, soit 10 000 euros pour le premier dispositif et 20 000 euros pour le second.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **de valider le nouveau règlement d'attribution d'aide aux manifestations d'envergure communautaire,**
- **de lancer pour l'année 2026, le nouvel appel à projet selon ces nouvelles modalités,**
- **d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 18 novembre 2025

Le secrétaire de séance,

Stéphane CHABANON

*Signé électroniquement*

Le président,

Claude RAYNAUD

*Signé électroniquement*